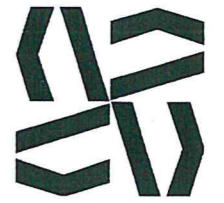


## Sommaire

### DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE

- Formulaire CERFA 13409\*06
- PC 1. Plan de situation
- PC 2. Plan de masse
- PC 3. Plan de coupe
- PC 4. Notice descriptive
- PC 5. Façades et toitures
- PC 6. Insertion
- PC 7. Photo environnement proche
- PC 8. Photo paysage lointain
  
- PC 16-1. Attestation de prise en compte RT
- PC 17. Tableau des surfaces de logements
- PC 27. Bordereau de pièces et annexes pour démolition (pièces A1, A2, A8)
- PC 39. Dossier ERP : accessibilité
- PC 40. Dossier ERP : sécurité incendie



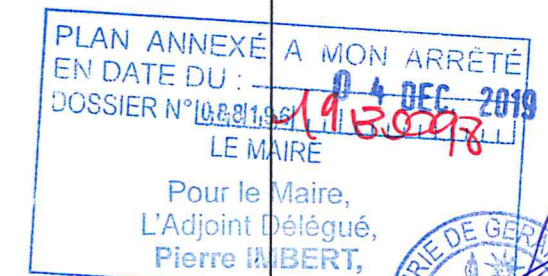
Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM +33 6 48 71 39 04  
SIRET 433 008 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045706  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY

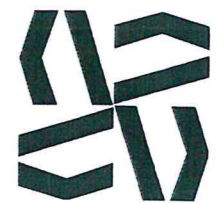
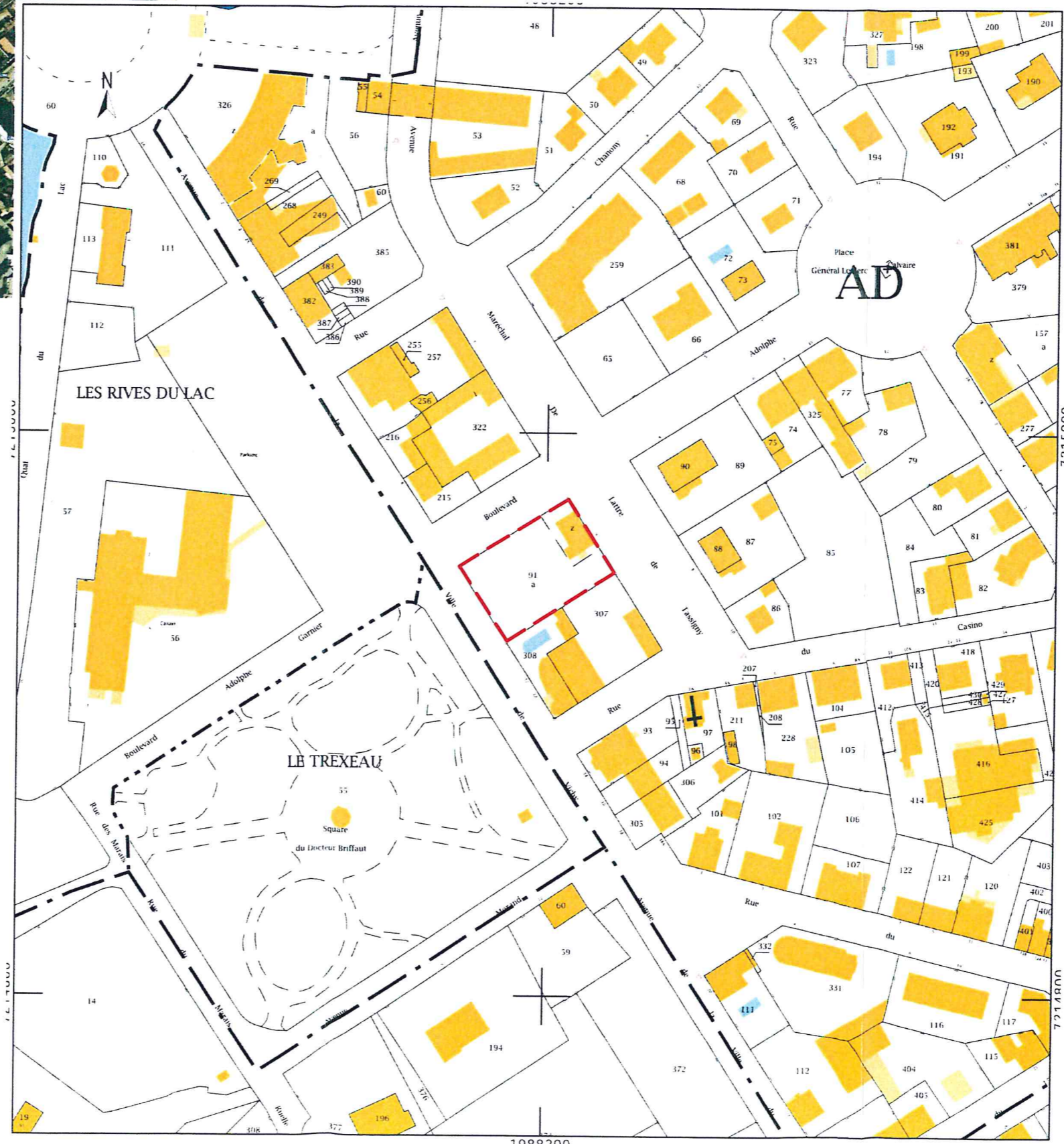


SCCV Les Quais du Lac

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

09/01/19

# PC



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM +33 6 48 71 39 04  
SIRET 433 008 661 0020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045708  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY

### SCCV Les Quais du Lac

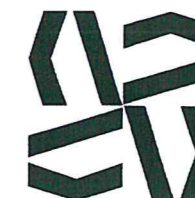
37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

### Plan de situation

09/01/19

# PC 1.

# PC



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax : +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM : +33 6 46 71 39 04  
SIRET : 433 006 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045708  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY

SCCV Les Quais du Lac

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

Notice descriptive

09/01/19

PC 4.

PC

## 1. Etat initial du terrain et de ses abords

Constructions existantes	Sol Sur le tiers nord-est de la parcelle, est sise une maison individuelle, accessible par les voies de Lattre de Tassigny et Garnier Limites N.C.
Végétation existante	Un jardin d'agrément occupe les 2/3 restants Une haie de thuyas borde les limites séparatives et sur domaine public
Eléments paysagers existants	Sur la parcelle : néant Aux abords (vers l'ouest) : le lac

## 2. Projet

Aménagement prévu pour le terrain	La quasi-totalité de la parcelle est terrassée pour la réalisation d'un parking en sous-sol. Seul l'angle Est (donnant sur l'hôtel du Parc cet l'avenue de Lattre de Tassigny) reçoit un terre-plein. Le parking créé reçoit une dalle béton sur laquelle seront posés 3 bâtiments (A, B et C), un parking enherbé et des espaces verts.
-----------------------------------	--

### GENERAL

Implantation	L'implantation suit les prescriptions du P.L.U. Ainsi, sur la voie structurante côté lac (avenue de la ville de Vichy), sur le boulevard Garnier et l'avenue de Lattre de Tassigny, l'alignement est recréé. A noter : comme l'indique notre courrier en date du 29/04/19, le projet propose, le long du domaine public un nouvel alignement à l'équerre avec la voie structurante. Ainsi cette implantation entraînera une rétrocession au domaine public d'une bande de terrain en forme de « queue de billard ». A régulariser lors d'un bornage contradictoire.
--------------	---

Organisation	3 volumes distincts sont créés, tous indépendants et ayant leurs accès propres : - le bâtiment A, 10 logements et 1 surface professionnelle d'environ 320m <sup>2</sup> (sur avenue de la ville de Vichy) possède ses accès piétonniers sur la rue (commerces et logements). Ces accès sont séparés : il n'y a pas de communication entre ceux desservant les logements des étages et ceux desservant ceux des commerces au RDC. Le bâtiment est construit sur sous-sol accessible aux véhicules par une rampe donnant sur le boulevard Adolphe Garnier. Il rejoint le sous-sol par une desserte ascenseur et escalier ; - le bâtiment B, 8 logements (sur boulevard Adolphe Garnier) possède son accès piétonnier sur la rue. Cet accès dessert des logements du RDC à l'étage sous toiture et rejoint le sous-sol par ascenseur et escalier. Il s'agit du même sous-sol que celui du bâtiment A ; - le bâtiment C, 6 logements (sur avenue de Lattre de Tassigny) possède son accès piétonnier en façade arrière (donnant sur cour). Cet accès est utilisable en traversant la cour depuis un portillon situé en limite de domaine public, contre l'accès véhicule par portail. Cet accès véhicule dessert un parking en surface dédié uniquement au bâtiment C. Celui-ci ne communique pas avec le sous-sol précédemment évoqué. Les logements du bâtiment C correspondent à un programme social pour le compte d'un bailleur local, conformément aux prescriptions du P.L.U.
--------------	---

Composition	Sous-sol : parkings et caves dédiés aux bâtiments A et B RDC : - bâtiment A : local professionnel (ERP) - bâtiment B : 3 logements accession à la propriété (1 T2, 2 T3) - bâtiment C : 2 logements type sociaux en location (1 T3, 1 T2) - extérieurs : espace vert donnant sur l'arrière du bâtiment A, espaces verts privatifs donnant sur logements situés en RDC du bâtiment B, parking enherbé dédié au bâtiment C ETAGE 1 : - bâtiment A : 4 logements en accession à la propriété (4 T3) - bâtiment B : 3 logements en accession à la propriété (1 T2, 1 T3, 1 T4) - bâtiment C : 2 logements type sociaux en location (1 T3, 1 T2) ETAGE 2 : - bâtiment A : 4 logements en accession à la propriété (4 T3) - bâtiment B : 2 logements en accession à la propriété (1 T3, 1 T4) - bâtiment C : 2 logements type sociaux en location (1 T2, 1 T1 bis) ETAGE 3 : - bâtiment A : 2 logements en accession à la propriété (1 T6, 1 T4) A l'exception des T2 du bâtiment B, tous les logements sont traversants.
-------------	---

Volume des constructions	Les volumes sont tous parallélépipédiques simples à toiture traditionnelle 2 pans.
--------------------------	--

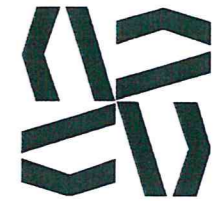
### TRAITEMENT EN LIMITES

Constructions	En limite séparative (limite sud-est) : - constructions en mitoyenneté pour les bâtiments A et C → loges du Parc - plantation de haies vives, essences locales En limite sur domaine public (limites sud-ouest, nord-ouest et nord-est) : - constructions à l'alignement, accessible de plain-pied
---------------	--

Clôtures	En limites sur domaine public :
----------	---------------------------------

	quand elles ne sont pas occupées par un bâtiment, les limites sont clôturées par un muret de soubassement d'environ 20cm de hauteur en béton blanc teinté dans la masse surmonté d'une grille à barreaudage vertical en acier galvanisé (lames fers plats)
Végétation	La végétalisation est recréée sur la dalle béton haute du garage en sous-sol. Elle est composée : - de surfaces engazonnées situées le long du bâtiment A, plantées d'arbustes - de surfaces engazonnées donnant sur pièces de vie des logements RDC du bâtiment B, recevant également des terrasses sur baies des séjours - d'un parking extérieur enherbé (dalles alvéolées + pelouse)
Recul sur rue	N.C.
MATERIAUX ET COULEURS	
Façades	Bâtiment A : 1/ façade sur avenue de la ville de Vichy : → RDC : enduit blanc finition grattée → ETAGES 1 et 2 : éléments de structure en béton préfa teinté dans la masse (bleu pastel et blanc) → ETAGE 3 : enduit blanc finition grattée et éléments de pergola en acier galvanisé et béton préfa blanc → garde-corps vitré et main courante inox brossé 2/ façade mitoyenne : → enduit blanc finition grattée 3/ façade sur boulevard Garnier : → enduit blanc finition grattée 4/ façade sur cour : → enduit blanc finition grattée → balcon béton (teinte grise) → garde-corps vitré et main courante inox brossé Bâtiment B : 1/ façades → enduit blanc finition grattée et gris (poteaux) 2/ balcons → garde-corps vitré et main courante inox brossé → balcon béton (teinte grise) Bâtiment C : 1/ façades → enduit blanc finition grattée 2/ balcons → garde-corps acier thermolaqué gris → balcon béton (teinte grise)
Toitures	Couverture 2 pans en tuiles terre cuite rouge vieilli Zinguerie : zinc naturel Avant-toit en bois peint blanc
Menuiseries extérieures	Menuiseries aluminium blanches pour les bâtiments A et B, PVC blanc pour le bâtiment C
ESPACES LIBRES	
Plantations	Engazonnement pour espaces verts, système mixte pour parking (dalles alvéolées) et petits arbustes (taillis et haies) Pelouse (espaces verts) : 190m <sup>2</sup> Parking enherbé : 303m <sup>2</sup>
ACCES	
Terrain / construction	Piétonnier 2 accès pour logements bâtiment A 2 accès pour local professionnel bâtiment A 1 accès pour logements bâtiment B 1 accès pour logements bâtiment C Véhicule 1 accès pour parking sous-sol sur boulevard Garnier 1 accès pour parking surface sur avenue de Lattre de Tassigny
Aires de stationnement	Stationnements créés : - 8 extérieures accès depuis l'avenue de Lattre de Tassigny - 38 intérieures accès depuis le boulevard Adolphe Garnier TOTAL : 46 emplacements Besoins de l'opération : - 323m <sup>2</sup> SP commerces soit 7 places - 1800m <sup>2</sup> SP logement soit 37 places Soit au total : 44 emplacements

→ bornage terrain



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM : +33 6 46 71 39 04  
SIRET : 433 008 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045708  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY

SCCV Les Quais du Lac

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

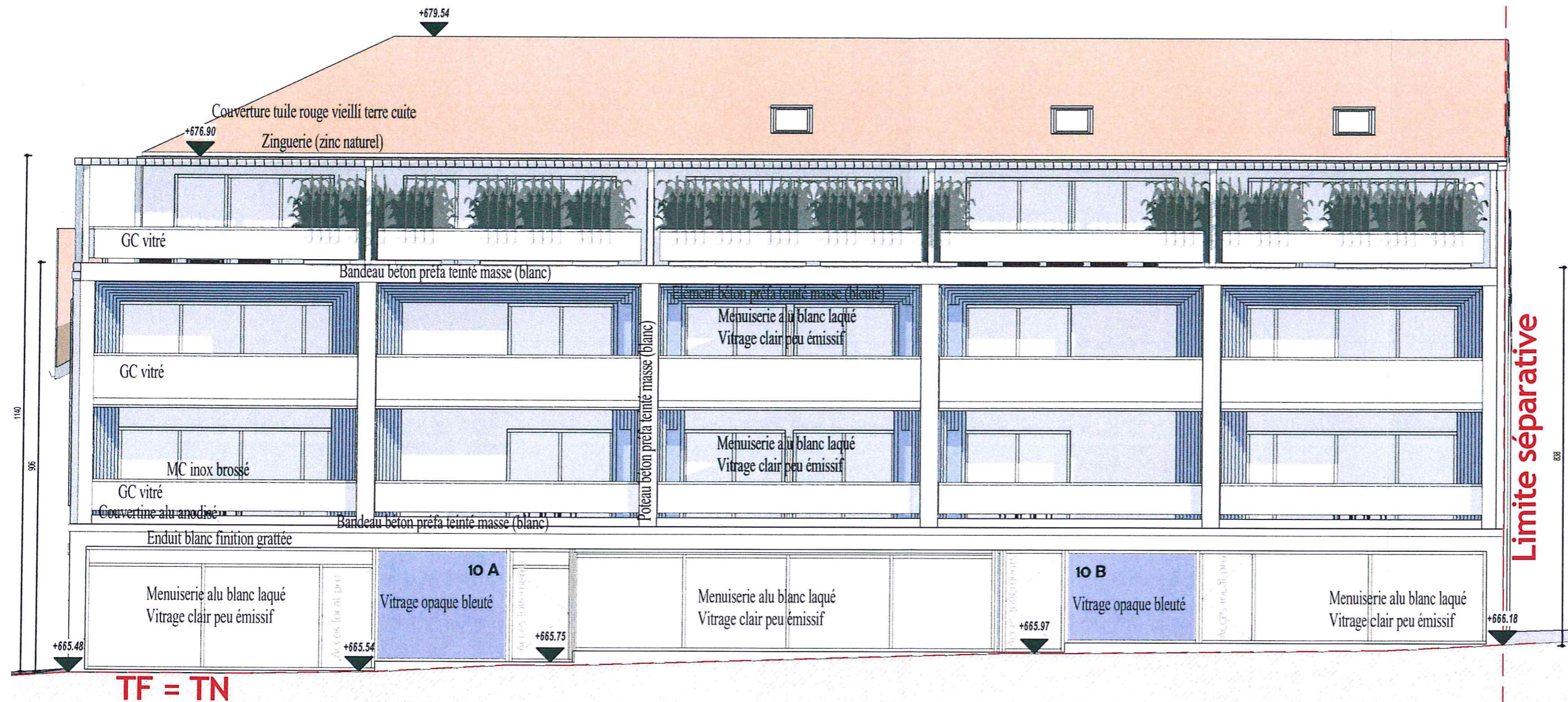
Façades et toitures

1 : 100

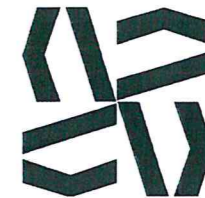
09/01/19

PC 5.

PC



1 BAT A - AVENUE DE LA VILLE DE VICHY (SUD OUEST)



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tel / Fax +33 3 26 29 03 03 / 04

GSM +33 6 46 71 39 04  
SIRET 433 008 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes 045708  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY

Limite séparative



### SCCV Les Quais du Lac

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

### Façades et toitures

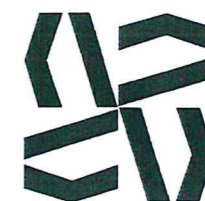
1 : 100

1 BAT A - SUR COUR INTERIEURE  
(NORD EST)

09/01/19

# PC 5.a

# PC



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tel / Fax : +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM : +33 6 48 71 39 04  
SIRET : 433 008 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045706  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY



## SCCV Les Quais du Lac

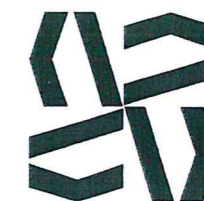
37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

Insertion

09/01/19

# PC 6.

# PC



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM +33 6 46 71 39 04  
SIRET 433 006 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes 045706  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY

## SCCV Les Quais du Lac

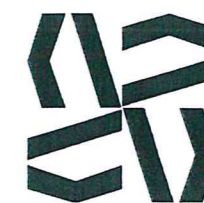
37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

Photo environnement proche

09/01/19

# PC 7.

# PC



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM +33 6 48 71 39 04  
SIRET 433 008 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045768  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY



## SCCV Les Quais du Lac

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

Photo paysage lointain

09/01/19

**PC 8.**

**PC**



Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné : Pascal  
GRANDVALLET  
représentant de la société SCCV Les Quais du Lac situé à :

Adresse			
Code postal	Localité		

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

SCCV Les Quais du Lac

Située à :

Adresse	37 rue Nancy		
Code postal	88 000	Localité	Epinal

Référence(s) cadastrale(s) :

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : -

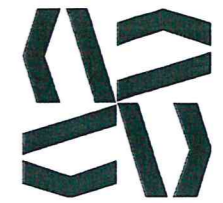
Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM +33 6 48 71 39 04  
SIRET 433 008 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045708  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>, de la réalisation de l'étude de faisabilité**  
*(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)*

**SCCV Les Quais du Lac**

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

**Attestation de prise en compte RT**

09/01/19

**PC 16-1**

**PC**

MINISTÈRE DU LOGEMENT  
ET DE L'HABITAT DURABLE

www.logement.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

www.developpement-durable.gouv.fr

(\* ) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.  
IC

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

**Chapitre 1 : Données administratives**

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S <sub>RT</sub> ) en m <sup>2</sup>	2672.00
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m <sup>2</sup> (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	2215.00
Valeur de la S <sub>RT</sub> en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	76.00	Bbio <sub>max</sub> :	84.00
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :	OUI		

**Chapitre 3 : Exigences de moyen**

Surface des baies y compris les portes (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Surface de baies, en m <sup>2</sup> :	388.48
Respect de l'exigence de l'article 20 du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014 :	OUI

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

Le respect de cette règle est-elle en contradiction avec l'autorisation d'urbanisme dans le secteur concerné :secteurs sauvegardés, zones de protections du patrimoine architectural, urbain et paysager, abords des monuments historiques, sites inscrits et classés, sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, toute autre préservation édictée par les collectivités territoriales, ainsi que pour les immeubles désignés par le 2e du III de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme ?

**Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée**

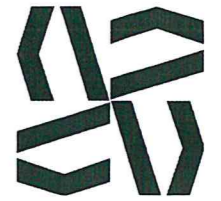
Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser) non concerné	OUI

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 19/09/2019

Signature :

Ministère du Logement et de l'Habitat durable  
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer  
Secrétariat général  
Tour Pascal A  
92055 Paris-La-Defense Cedex  
Tel. : 01 40 81 10 25  
www.logement.gouv.fr – www.developpement-durable.gouv.fr



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax : +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM : +33 6 46 71 39 04  
SIRET : 433 008 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045708  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY

**SCCV Les Quais du Lac**

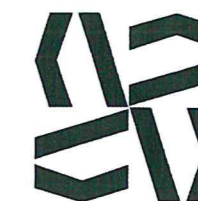
37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

Attestation de prise en compte  
RT

09/19/19

**PC 16-1.a**

**PC**



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax : +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM : +33 6 48 71 39 04  
SIRET : 433 008 661 00020

k-n@wanadoc.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045708  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY

## Tableau des surfaces de logements (Répartition)

	Logements en accession à la propriété privée		Logements sociaux	
	BAT A	BAT B	BAT C	
Surfaces de plancher	1468,14 m <sup>2</sup>		332,24 m <sup>2</sup>	soit 22,63%

**SCCV Les Quais du Lac**

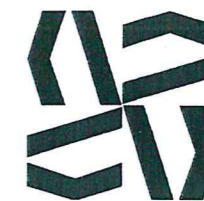
37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

Tableau des surfaces de  
logements

09/01/19

**PC 17**

**PC**



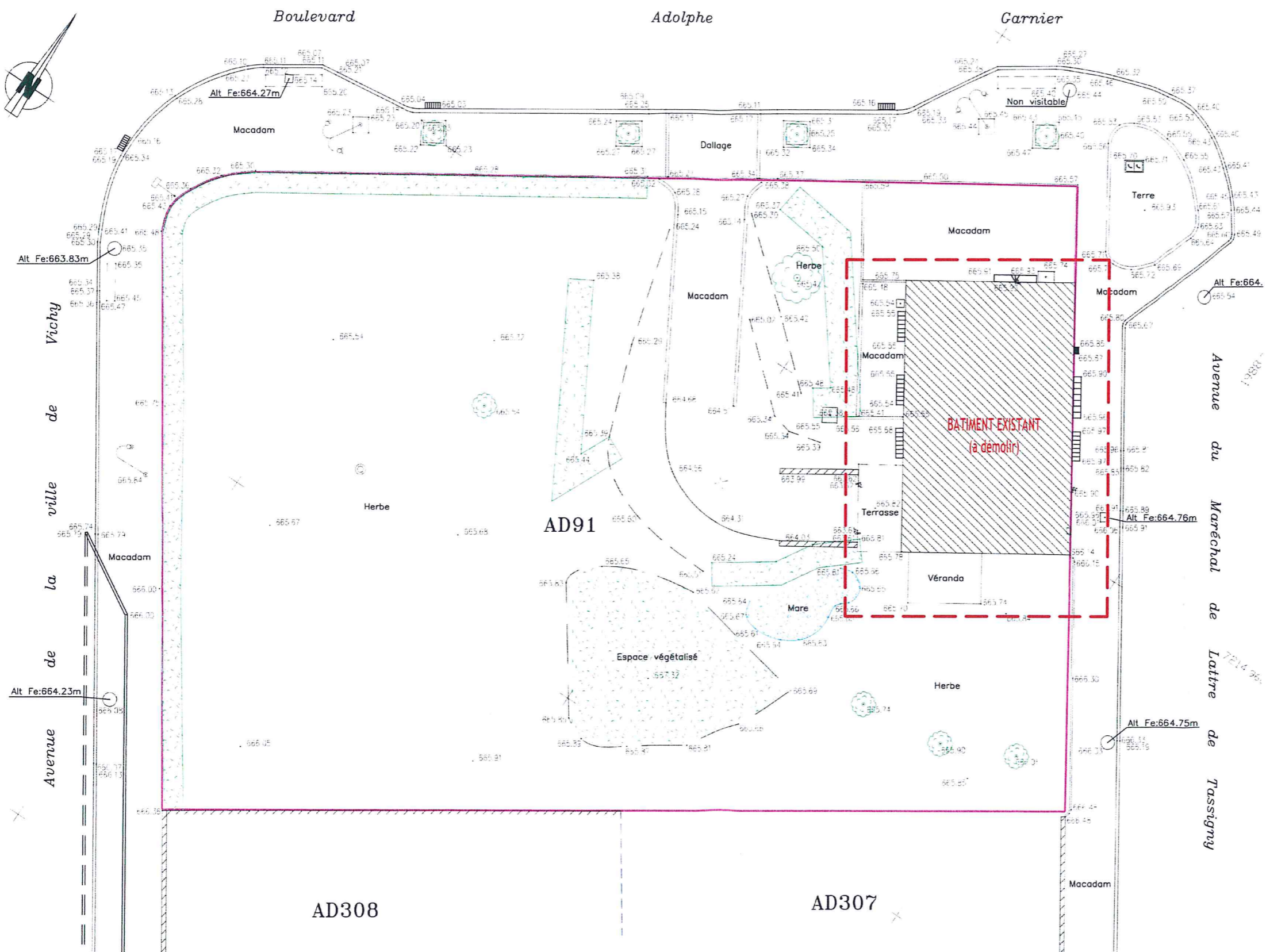
Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM +33 6 48 71 39 04  
SIRET 433 008 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045708  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY



**SCCV Les Quais du Lac**

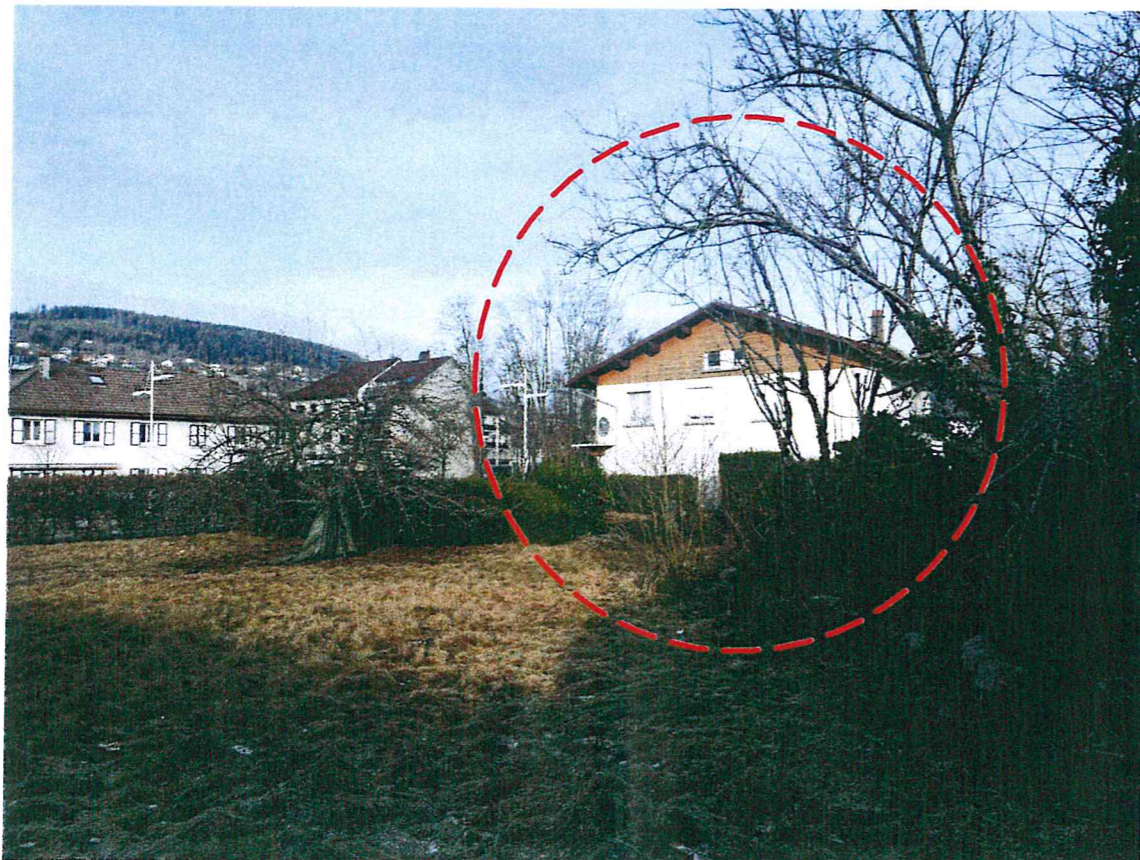
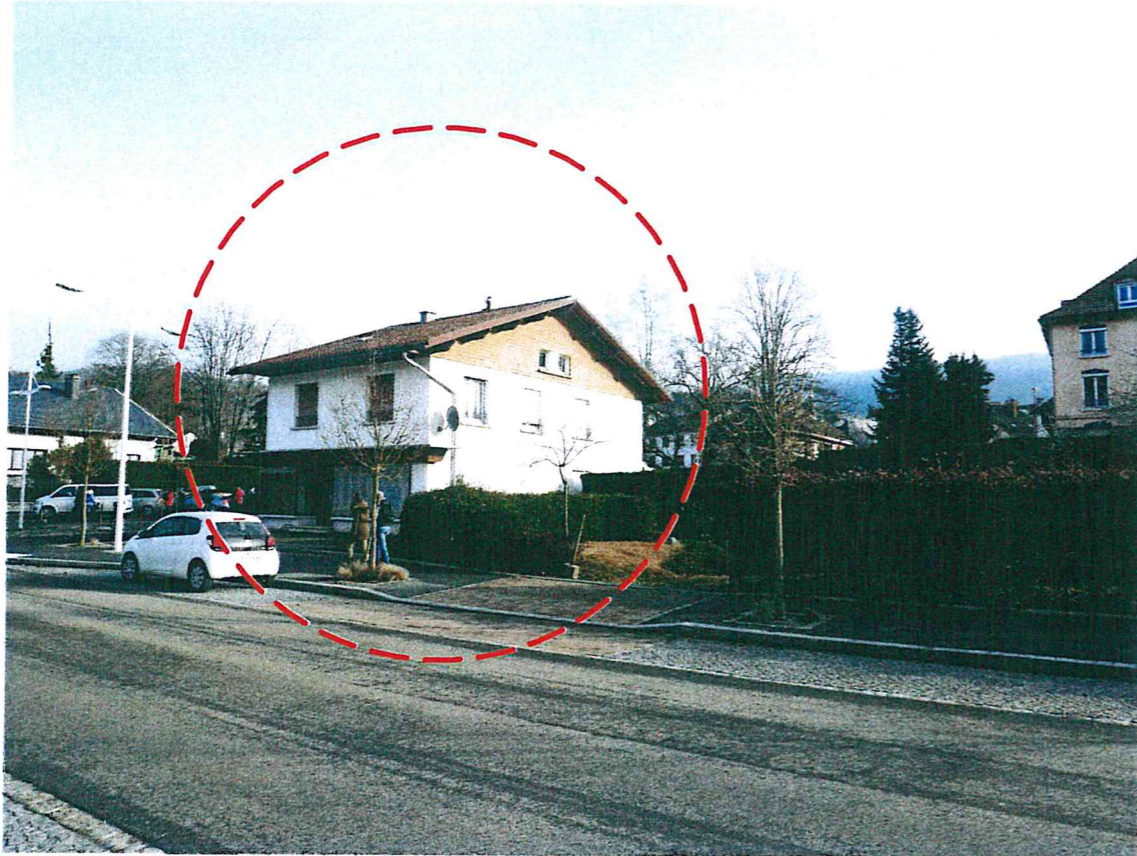
37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

**Plan de masse des démolitions**

09/01/19

**PC 27. A1**

**PC**



#### Descriptif des moyens pise en oeuvre relatifs aux travaux de démolition

##### Etat des lieux :

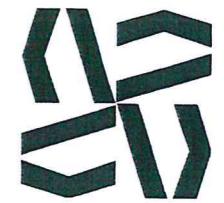
- terrain 1462 m<sup>2</sup> plat
- bâtiment existant isolé de type maison individuelle de l'après-guerre
- volume à démolir : R+1 sur sous-sol
- voirie immédiate : rénovée
- monuments historiques lointains (plus de 100m)

##### Analyse :

Faible risque d'atteinte des monuments historiques urbains

##### Procédé de démolition :

la méthodologie de démolition restera simple : une pelle démolira le bâtiment après tri des éléments de l'ouvrage et désamiantage éventuel.



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM +33 6 48 71 39 04  
SIRET 433 008 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes 045708  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY

#### SCCV Les Quais du Lac

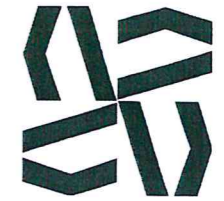
37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

#### Photo / descriptif

09/01/19

**PC 27. A2 / A8**

**PC**



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax : +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM : +33 6 48 71 38 04  
SIRET : 433 008 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045708  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY



**1** Niveau 0 "brut de béton" -  
accessibilité

## SCCV Les Quais du Lac

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

## Plan accessibilité PMR

1 : 150

09/01/19

# PC 39.7

# PC

**Maître d'ouvrage :** SCCV Les Quais du Lac 37, rue de Nancy 88000 EPINAL  
**Projet :** construction d'un programme de 24 logements et d'un local professionnel en RDC  
**Lieu :** 9, avenue De Lattre De Tassigny à GERARDMER

**PREAMBULE / PRINCIPE D'AMENAGEMENT**

Le projet, objet de la présente demande concerne la construction neuve de 24 logements et d'un local professionnel en RDC. Ce dernier est vendu « brut de béton » sans connaissance, au moment du dépôt du dossier de permis de construire, de l'activité qui va s'y dérouler. Aucun aménagement intérieur n'est donc prévu et à la charge du pétitionnaire du présent dossier (La SCCV Les Quais du Lac)

**Etablissements recevant du public**

**Dispositions appliquées au projet**

Constat  
R NR S  
O

Commentaires

N° de commentaire

1. Généralités

Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté

**2. Cheminements extérieurs**

Généralités

✓ Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment	X	Accessible directement depuis le trottoir
✓ Cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment		X Pas de place attribuée au local professionnel)
✓ Accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs		X
Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement		
Largeur ≥ 1,40 m		
Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m		
Dévers ≤ 2 %		
Pentes		
✓ Existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant		X
✓ Pente ≤ 4 %		X
✓ Pente entre 4 et 5 % : palier de repos tous les 10 m		X
✓ Pente entre 5 et 8 % sur 2 m maxi		X
✓ Pente entre 8 et 10 % sur 0,50 m maxi		X
✓ Pente > 10 % : interdite		X
✓ Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente		X
Caractéristiques des paliers de repos		
✓ 1,20 m x 1,40 m		X
✓ Paliers horizontaux au dévers près		X
Seuils et ressauts		
✓ ≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %)	X	
✓ Arrondis ou chanfreinés		X
✓ Pas d'âne interdit		X
✓ Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants		X
Espaces de manœuvre avec possibilité de ½ tour aux points de choix d'itinéraire		

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY

Tél / Fax : +33 3 29 29 03 03 / 04 - GSM : +33 6 48 71 39 04 - k-n@wanadoo.fr

SIRET : 433 008 661 00020 - TVA intra : FR 55 433 008 661

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045708

Expert Près la Cour d'Appel de Nancy

Page 1 sur 10

**Etablissements recevant du public**

**Dispositions appliquées au projet**

Constat

Commentaires

N° de commentaire

✓ Emplacements		R	NR	S	
✓ Dimensions : Ø 1,50 m				O	
Espaces de manœuvre de porte				X	
✓ Emplacements		X			
✓ Dimensions		X			
Espaces d'usage					
✓ Devant chaque équipement ou aménagement				X	
✓ Dimensions : 0,80 m x 1,30 m				X	
Sols non meuble, non réfléchissant et sans obstacle à la roue					
Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2 cm					
Cheminement libre de tout obstacle					
✓ Hauteur libre ≥ 2,20 m				X	
✓ Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm				X	
Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement				X	
Protection des espaces sous escaliers				X	
Volée d'escalier de plus de 3 marches ou plus :					
✓ 1 main courante				X	
• hauteur entre 0,80 et 1,00 m				X	
• continue, rigide et facilement préhensible				X	
• dépassant les premières et dernières marches				X	
• différenciée du support par éclairage particulier ou contraste visuel				X	
✓ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute				X	
✓ Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche				X	
✓ Nez de marches :				X	
• de couleur contrastée				X	
• antidérapants				X	
• sans débord excessif				X	
Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement				X	
<b>3. Stationnement automobile</b>					
2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places				X	
Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment				X	Pas de place attribuée au local professionnel)
Caractéristiques dimensionnelles et atteinte					
✓ Largeur ≥ 3,30 m				X	
✓ Espace horizontal au dévers de 2 % près				X	
Raccordement au cheminement d'accès					
• ressaut ≤ 2 cm				X	
• sur 1,40 m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près				X	
✓ Contrôle d'accès et de sortie utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes				X	
• bornes visibles directement du poste de contrôle				X	
ou					
• signaux liés au fonctionnement du dispositif : sonores et visuels				X	

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY

Tél / Fax : +33 3 29 29 03 03 / 04 - GSM : +33 6 48 71 39 04 - k-n@wanadoo.fr

SIRET : 433 008 661 00020 - TVA intra : FR 55 433 008 661

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045708

Expert Près la Cour d'Appel de Nancy

Page 2 sur 10

**SCCV Les Quais du Lac**

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

**Notice accessibilité**

09/01/19

**PC 39. 10\_a**

**PC**

Etablissements recevant du public Dispositions appliquées au projet	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	S O		
<ul style="list-style-type: none"> <li>hauteur des marches ≤ 16 cm</li> <li>giron des marches ≤ 28 cm</li> </ul>			X		
<b>6. Circulations intérieures verticales</b> Obligation d'ascenseur Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement			X	Absence d'étage	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m</li> <li>Hauteur des marches ≤ 16 cm</li> <li>Giron des marches ≥ 28 cm</li> </ul>			X		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mains courantes               <ul style="list-style-type: none"> <li>de chaque côté</li> <li>hauteur entre 0,80 et 1,00 m</li> <li>continue, rigide et facilement préhensible</li> <li>dépassant les premières et dernières marches</li> </ul> </li> </ul>			X		
<ul style="list-style-type: none"> <li>différenciées du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel</li> </ul>			X		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute</li> </ul>			X		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastée par rapport aux marches</li> </ul>			X		
Nez de marches : <ul style="list-style-type: none"> <li>de couleur contrastée</li> <li>antidérapants</li> <li>sans débord excessif</li> </ul>			X		
Ascenseur <ul style="list-style-type: none"> <li>tous les ascenseurs doivent être accessibles</li> <li>tous les niveaux sont desservis</li> <li>commande à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil</li> <li>conformes à la norme NF EN 81-70 relative à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap</li> <li>munis d'un dispositif permettant de prendre appui</li> <li>permettent de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme</li> </ul>			X		
Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite			X		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dérogation obtenue</li> <li>Conforme aux normes les concernant</li> <li>D'usage permanent</li> </ul>			X		

Etablissements recevant du public Dispositions appliquées au projet	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	S O		
<b>7. Tapis, escaliers et plans inclinés mécaniques</b> Doublé par un cheminement accessible ou un ascenseur Mains courantes accompagnant le mouvement Mains courantes dépassant de 30 cm le départ et l'arrivée Arrêt d'urgence facilement repérable, accessible et manœuvrable en position debout ou assis Départ et arrivée différenciés par éclairage ou contraste visuel Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un tapis ou plan incliné mécanique			X		
<b>8. Revêtements de sols, murs et plafonds</b> Tapis <ul style="list-style-type: none"> <li>Dureté suffisante</li> <li>Pas de ressaut ≥ 2cm</li> <li>Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration</li> <li>Conforme à la réglementation en vigueur</li> </ul> ou <ul style="list-style-type: none"> <li>Aire d'absorption équivalente ≥ 25 % de la surface au sol</li> </ul>			X		
<b>9. Portes, portiques et sas</b> Dimensions des sas Espace de manœuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier Largeur des portes principales et des portiques <ul style="list-style-type: none"> <li>0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes</li> <li>1,40 m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes</li> <li>1 vantail ≥ 0,90 m pour les portes à 2 vantaux</li> <li>0,80 m pour les portiques de sécurité</li> </ul> Poignées des portes <ul style="list-style-type: none"> <li>Facilement préhensibles</li> <li>A plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil</li> </ul> Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N Portes vitrées réparables Portes à ouverture automatique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Durée d'ouverture réglable</li> <li>Détection des personnes de toutes tailles</li> <li>Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique</li> <li>Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté est installé</li> </ul>			X		
<b>10. Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande</b> Si existence d'un point d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins un accessible</li> </ul>			X		

SCCV Les Quais du Lac

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

Notice accessibilité

09/02/19

PC 39. 10\_c

PC



Etablissements recevant du public	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	S O		
<b>Dispositions appliquées au projet</b>					
✓ Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert			X		
✓ Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis			X		
<i>Équipements divers accessibles au public</i>					
✓ Au moins 1 équipement par type aménagé			X		
✓ Espace d'usage de 0,80 x 1,30 m devant chaque équipement			X		
Commandes manuelles, dispositif de sécurité non réservé au personnel et fonction voir, entendre, parler					
• 0,90 m ≤ H ≤ 1,30 m			X		
Guichets d'information, vente manuelle et tables ou tablettes si nécessaires de lire, écrire ou utiliser un clavier					
• face supérieure ≤ à 0,80 m			X		
• vide de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)			X		
✓ Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique			X		
<i>Panneaux d'affichage instantané relayant les informations sonores</i>			X		
<b>11. Sanitaires</b>					
<i>Cabinets aménagés :</i>					
✓ Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires			X		
✓ Aux mêmes emplacements que les autres			X		
✓ Séparés H/F si autres sanitaires séparés			X		
<i>1 lavabo accessible par groupe de lavabos</i>			X		
<i>Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour :</i>					
✓ Emplacement : dans le cabinet ou devant la porte			X		
✓ Dimensions : Ø 1,50 m			X		
<i>Aménagements intérieurs des cabinets :</i>					
✓ Dispositif permettant de refermer la porte			X		
✓ Espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30 m			X		
✓ Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50 m			X		
✓ Lave-mains accessible d'une hauteur ≤ 0,85 m			X		
✓ Barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80 m du sol			X		
✓ Barre d'appui supportant le poids d'une personne			X		
✓ Commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable			X		
<i>Lavabos accessibles</i>					
✓ Bord supérieur : H ≤ 0,80 m			X		
✓ Vide en dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)			X		
<i>Accessoires divers – porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi</i>			X		
<i>Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs</i>			X		

## 12. Sorties

Etablissements recevant du public	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	S O		
<b>Dispositions appliquées au projet</b>					
<i>Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours</i>					
<b>13. Eclairage</b>					
<i>Valeurs d'éclairage</i>					
✓ 20 lux pour les cheminements extérieurs			X		
✓ 200 lux aux postes d'accueil			X		
✓ 100 lux pour les circulations horizontales			X		
✓ 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles			X		
<i>Durée de fonctionnement des éclairages temporisés</i>					
<i>Extinction doit être progressive si éclairage est temporisé</i>					
<i>Éclairages par détection de présence</i>					
<b>14. Information et signalisation</b>					
<i>Cheminements extérieurs</i>					
✓ Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminements			X		
✓ Repérage des parois vitrées			X		
✓ Passage piétons			X		
<i>Accès à l'établissement et accueil</i>					
✓ Repérage des entrées	X				
✓ Repérage du système de contrôle d'accès			X		
<i>Accueils sonorisés :</i>					
• transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaire			X		
• systèmes de transmission du signal acoustique par induction magnétique			X		
• signalisation de la boucle par un pictogramme			X		
<i>Circulations intérieures :</i>					
✓ Éléments structurants du cheminement repérables	X				
✓ Repérage des parois et portes vitrées	X				
✓ Informations d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur			X		
✓ Dans le cas des équipements mobiles, escaliers roulants, tapis et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible			X		
<i>Équipement divers</i>					
✓ Signalisation du point d'accueil, du guichet			X		
✓ Équipements et mobilier repérables par contraste de couleur ou d'éclairage			X		
✓ Dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile			X		
<i>Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information</i>					
✓ Visibilité (localisation du support, contrastes)	X				

## SCCV Les Quais du Lac

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

## Notice accessibilité

09/02/19

# PC 39. 10\_d

# PC

Etablissements recevant du public Dispositions appliquées au projet	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	S O		
✓ Lisibilité (hauteur des caractères)	X				
✓ Compréhension (pictogrammes)	X				
<b>15. Établissements recevant du public assis</b>					
<i>Nombre de places réservées : 1 + 1 par tr. de 50</i>			X		
<i>Salle de + de 1 000 places : selon arrêté municipal</i>			X		
<i>Dimension de l'emplacement : 0,80 x 1,30 m</i>			X		
<i>Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement</i>			X		
<i>Réparties en fonction des différentes catégories de places</i>			X		
<b>16. Etablissements comportant des locaux à sommeil</b>					
<i>Nombre de chambres adaptées</i>					
• 1 si moins de 21 chambres			X		
<i>ou</i>					
• 1 + 1 par tranche de 50			X		
<i>ou</i>					
• toutes les chambres si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur			X		
<i>Caractéristiques des chambres adaptées</i>					
✓ Espace de rotation Ø 1,50 m			X		
✓ 0,90 m sur les 2 grands côtés du lit			X		
✓ 1,20 m au pied du lit			X		
✓ Hauteur du plan de couchage des lits fixés au sol : 40 à 50 cm			X		
<i>Cabinet de toilette :</i>					
• 1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée			X		
• toutes si établissement d'hébergement personnes âgées ou présentant un handicap moteur			X		
• espace de rotation Ø 1,50 m			X		
• douche accessible avec barre d'appui			X		
<i>Cabinet d'aisance accessible :</i>					
• 1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée			X		
• tous si personnes âgées ou à mobilité réduites			X		
• espace d'usage 0,80 x 1,30 m			X		
• barre d'appui			X		
<i>Pour toutes les chambres</i>					
✓ 1 prise de courant à proximité du lit			X		
✓ 1 prise téléphonique en cas de réseau de téléphonie interne			X		
✓ N° de la chambre en relief sur la porte			X		

#### 17. Etablissements avec douches ou cabines

Etablissements recevant du public Dispositions appliquées au projet	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	S O		
<i>Cabines</i>					
✓ Au moins 1 cabine aménagée			X		
✓ Au même emplacement que les autres cabines			X		
✓ Cheminement accessible jusqu'à la cabine			X		
✓ Cabines séparées H/F si autres cabines séparées			X		
✓ Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour : Ø 1,50 m			X		
✓ Siège			X		
✓ Dispositif d'appui en position debout			X		
<i>Douches</i>					
✓ Au moins 1 douche aménagée			X		
✓ Au même emplacement que les autres douches			X		
✓ Cheminement accessible jusqu'à la douche			X		
✓ douches séparées H/F si autres douches séparées			X		
✓ Espace d'usage de 0,80 x 1,30 m latéralement à la douche			X		
✓ Siphon de sol			X		
✓ Siège			X		
✓ Dispositif d'appui en position debout			X		
✓ Équipements divers utilisables en position assis			X		
<b>18. Caisses de paiement</b>					
<i>Au moins 1 caisse adaptée par niveau avec caisses</i>			X		
<i>Une caisse adaptée par tr. de 20</i>			X		
<i>Répartition uniforme des caisses adaptées</i>			X		
<i>Caractéristiques des caisses adaptées</i>			X		
<i>Affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes</i>			X		

**SCCV Les Quais du Lac**

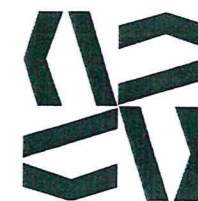
37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

**Notice accessibilité**

09/02/19

**PC 39.10\_e**

**PC**



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertise

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax : +33 3 29 29 03 03 / 04

GSM : +33 6 46 71 39 04  
SIRET : 433 006 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045706  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY

**SCCV Les Quais du Lac**

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

**Plan de situation**

1 : 200

09/01/19

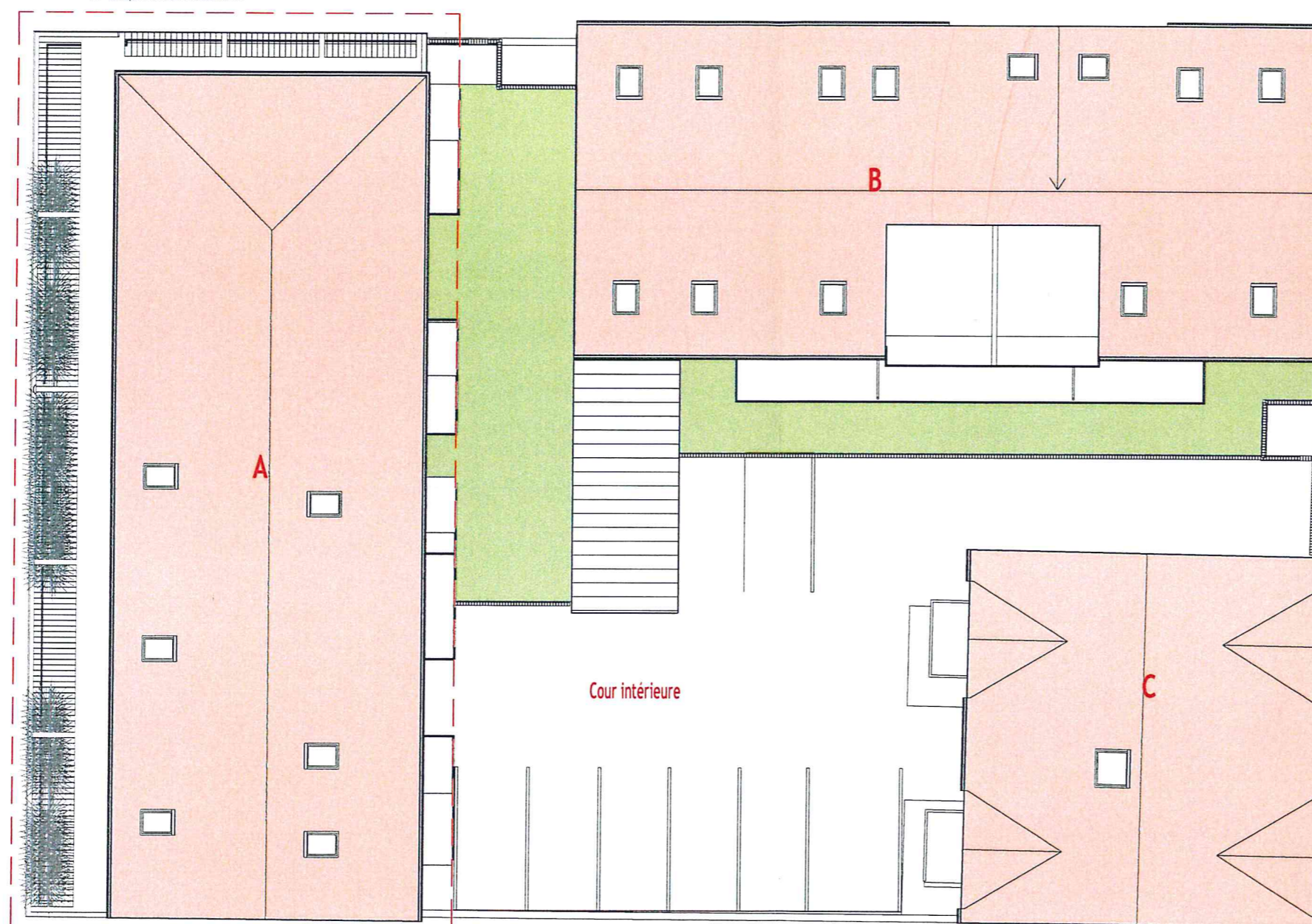
**PC 40.1**

**PC**

Boulevard Adolphe Garnier

ERP occupant le RDC du bâtiment A

Avenue de la Ville de Vichy



Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny



Plan situation - ERP

Ech : 1 : 200

**Maître d'ouvrage :** SCCV Les Quais du Lac 37, rue de Nancy 88000 EPINAL  
**Projet :** construction d'un programme de 24 et d'un local professionnel en RDC  
**Lieu :** 9, avenue De Lattre De Tassigny à GERARDMER

## 1 Préambule / principe d'aménagement

Le projet, objet de la présente demande concerne la construction neuve de 24 logements et **d'un local professionnel en RDC**. Ce dernier est vendu « brut de béton » sans connaissance, au moment du dépôt du dossier de permis de construire, de l'activité qui va s'y dérouler. Aucun aménagement intérieur n'est donc prévu et à la charge du pétitionnaire du présent dossier (La SCCV Les Quais du Lac).

De plus, bien que la surface de plancher ainsi créée soit bien intégrée dans l'assiette de calcul du nombre de places de stationnement conformément au P.L.U. en vigueur, il n'est attribué au local professionnel (dans le fonctionnement) aucune place de stationnement ; il n'y a donc aucune communication entre le local professionnel et les communs de l'immeuble d'habitation d'une part, et le sous-sol dédié aux stationnement d'autre part.

## 2 Généralités

### 2.1 Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public:

Bureaux ou magasins. Restauration exclue.

### 2.2 Descriptif synthétique du projet ou des travaux (bâtiment A uniquement, bâtiments B et C ne contenant que des logements):

Construction d'un bâtiment en voile de béton armé à usage de :

- local professionnel au RDC
- logements aux étages supérieurs
- entreposage métier à tisser, ourdissoir et noueuse (partie non accessible au public)

### 2.3 Classement proposé à la commission à l'issue des travaux réalisés : (CCH R 123.18 à R123-21)

Les activités et les effectifs sont établis en application du règlement de sécurité.

Détails :

Niveaux	Types d'activités exercées	Pour une activité donnée		Effectif du public	Effectif du personnel
		Surfaces accessibles	Mode de calcul (pers/m <sup>2</sup> , déclaratif, places, etc)		
RDC	Magasin	240 m <sup>2</sup> estimés	1 personne / 3 m <sup>2</sup> (type M)	80	3
	ou			ou	ou
RDC	Bureaux		1 personne / 10 m <sup>2</sup> (type W)	24	10
			Effectif	29	1
			Effectif public et personnel (*)	80 (maximum)	

(\*) Ne pas prendre en compte l'effectif du personnel dans les ERP de la 5<sup>ème</sup> catégorie, article PE3§2.

Type (activité principale et annexes): M ou W

Catégorie : 5<sup>e</sup>

Effectifs (public / personnel) : 80 maximum sur les deux activités susceptibles d'être présentes

### 2.4 Le cas échéant, classement initial de l'établissement :

Type (activité principale et annexes): N.C.

Catégorie : N.C.  
 Effectifs (public / personnel) : N.C.

## 3 Construction (CO 1 A CO 60, PE 5 A PE 12)

### 3.1 Conception et desserte (CO 1 à CO 5) (PE 7).

Sur les plans, identifier clairement les voies engins ou espaces libres, les façades permettant aux services de secours d'intervenir à tous les niveaux, les baies accessibles, les aménagements extérieurs susceptibles de gêner l'intervention des secours (parking, plantation, escaliers, dénivellations supérieures à 10%...)

Identifiez ci-après le nombre de façades accessibles, de voies engins, de voies échelles, d'espaces libres:

Une façade accessible (sur avenue de la Ville de Vichy) par 2 portes principales (1UP) + 1 porte de service (1UP) à l'arrière.

### 3.2 Isolement par rapport aux tiers (CO 6 à CO 10) (PE 6).

Préciser ici la nature des établissements voisins (ERP, habitation, installation classée pour la protection de l'environnement,...) Identifier clairement les tiers sur les plans et expliquer la ou les méthodes retenues pour isoler l'établissement vis-à-vis des tiers.

Une distance d'environ 5.20m sépare l'établissement du bâtiment B (rue Garnier) composé uniquement de logement

Cloison entre ERP et tiers : CF 1H

### 3.3 Résistance au feu des structures (CO 11 à CO 15) (PE 5 - PE 28 - PU 2)

Préciser le degré en résistance au feu des structures et planchers. Pour les cas particuliers détailler la méthode retenue et faire référence à l'article correspondant.

Immeuble R+3

Structure : SF 1h00

Plancher bas du commerce : CF 1h00

Plancher haut du commerce : CF 1h00

Plancher entre logements : CF 0h30 (arr 31/01/86 modifié)

### 3.4 Couvertures (CO 16 à CO 18) (PE 6)

N.C.

### 3.5 Façades (CO 19 à CO 22) (PE 6)

N.C.

### 3.6 Distribution intérieure et compartimentage (CO 23 à CO 26) (PE 29).

Préciser le principe de la distribution intérieure retenu (cloisonnement traditionnel, secteurs, compartiments) et le degré de résistance au feu des parois, blocs-portes et éléments verriers des baies équipant les parois). Détailler les notions de recoupement des vides (combles inaccessibles, volumes cachés et faux-plafonds).

**SCCV Les Quais du Lac**

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

**Notice sécurité**

09/01/19

**PC 40.2\_a**

**PC**

N.C.

### 3.7 Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap pour chaque niveau de la construction (GN 8):

**Espaces d'attente sécurisés ou solutions équivalentes, sauf cas d'exonération : (GN 10, CO 34 §6, CO 57 à CO 60).**  
Préciser les caractéristiques des espaces d'attente sécurisés ou détaillez les caractéristiques des ou de la solution équivalente retenue (simple rez-de-chaussée avec un nombre adapté de dégagements praticables de plain-pied, nombre adapté de sorties praticables débouchant directement sur l'extérieur à chaque niveau et permettant de s'éloigner suffisamment, zone protégée, secteur, augmentation de surface des paliers des escaliers protégés, espace à l'air libre de nature à protéger les personnes du rayonnement thermique pendant une heure minimum, principes mentionnées aux articles AS4 et AS5) :

N.C.

### 3.8 Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers (CO 27 à CO 29) (PE 9) (PO 10).

Fournir la liste des locaux à risques (moyens et importants). Préciser les surfaces des locaux et les volumes le cas échéant. Identifier clairement ceux-ci sur les plans. Préciser le degré en résistance au feu des structures, parois, planchers, blocs-portes, mentionner la présence de ferme-porte.

N.C.

### 3.9 Conduits et gaines (CO 30 à CO 33) (PE 12)

Gain technique réservée strictement à l'ERP (ventilation), CF 1H00

### 3.10 Dégagements (CO 34 à CO 56) (PE 8 - PE 11 - PE 30 et 34) (PO 2, 4 et 9) (PU 3 et 4).

Fournir le tableau ci-dessous faisant apparaître par niveau et pour l'ensemble du bâtiment l'effectif maximum des personnes, le nombre et la largeur des dégagements exigibles et réalisés.

#### Type et localisation des blocs autonomes conformes (voir plan)

A la charge de l'aménageur

### 3.11 Locaux recevant du public installés en sous-sol (articles CO 39 et CO 40)

Fournir le calcul du niveau moyen des seuils des issues sur l'extérieur (NMSE), la hauteur d'enfouissement des locaux accessibles et si l'effectif est supérieur à 100 personnes au sous-sol, le calcul des dégagements majorés.

N.C.

### 3.12 Tribunes et gradins non démontables (CO 61, AM18)

Préciser la nature, le nombre de sièges, le nombre de sièges entre deux circulations et entre circulations et parois. La longueur des bancs. La distance entre chaque rangée de siège ou de bancs et le cas échéant la méthode retenue pour les rendre difficilement déplaçable.

N.C.

## 4 Aménagements intérieurs (AM 1 A AM 19) (PE 13)

A la charge de l'aménageur

### 4.1 Eléments de décoration (AM 9, AM 10).

Spécifier le degré en réaction au feu.

N.C.

### 4.2 Tentures, portières, rideaux, voilages (AM 11 à AM 14).

Spécifier le degré en réaction au feu.

Cloison coulissante entre boutique et salle de projection : classement M3

### 4.3 Gros mobiliers, agencement principal, aménagements de planchers en superstructures (AM 15 à AM 19).

Spécifier le degré en réaction au feu.

Borne accueil/caisse, rayonnages : classement M3

## 5 Désenfumage (DF 1 A DF 10) (PE 14, 30) (PO2, 9).

Préciser les locaux et les dégagements pour lesquels un désenfumage a été prévu et pour chacun d'eux sa nature (mécanique, naturel...).

N.C. (< 300m<sup>2</sup>)

## 6 Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air, production de vapeur et d'eau chaude sanitaire (CH 1 A CH 58) (PE 20 A 23)

Préciser le mode de conception du chauffage, du conditionnement d'air centralisé ainsi que de la ventilation (ex : chauffage central par circuits de distribution d'air chaud pulsé, par circuits de distribution d'eau chaude ; ventilation double flux). Préciser la puissance utile des appareils (ex : chaudière fuel de 40 kW), la nature du combustible, la capacité et la nature des stockages éventuels.

A la charge de l'aménageur

## 7 Installation aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés (GZ 1 A GZ 30) (PE10) (PO 5)

Préciser la puissance utile des appareils, leur fonction, la nature du combustible, (ex : chauffage central gaz propane de 40 kW) la capacité et la nature des stockages éventuels.

N.C.

## 8 Installations électriques (EL 1 A EL 23) (PE 24).

Préciser l'emplacement des locaux de service électrique « à risques » sur les plans (groupe électrogènes, poste de transformation, cellule haute-tension, matériel électriques émettant des vapeurs inflammables ou toxiques).

A la charge de l'aménageur

## 9 Eclairage (EC 1 A EC 12) (PE 24, 36).

Préciser la nature de l'éclairage de sécurité (ambiance, évacuation, BAES, source centrale, BAEH)

SCCV Les Quais du Lac

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

Notice sécurité

09/02/19

PC 40. 2\_b

PC

A la charge de l'aménageur

**10 Ascenseurs, escaliers mécaniques, trottoirs roulants (AS 1 A AS 11) (PE 25)**

N.C.

**11 Appareils de cuisson destinés à la restauration (GC 1 A GC 20) (PE 15 A 19)**

*Préciser la puissance utile des installations par local ou îlot, la nature de l'énergie retenue pour alimenter les appareils. Détailler le mode de conception des locaux (grande cuisine, cuisine ouverte, îlot de cuisson...).*

N.C.

**12 Moyens de secours (MS 1 A MS 74) (PE 26 - 27 - PE 32 - 33 - 35) (PO 3 - 6 - 7 - 11 - 12) (PU 6)**

**12.1 Moyens d'extinction (MS 4 à MS 40)**

A la charge de l'aménageur

**12.2 Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers (MS 41 à MS 44)**

A la charge de l'aménageur

**12.3 Surveillance de l'établissement/Service de sécurité incendie (effectif et qualification) (MS 45 à MS 52)**

A la charge de l'aménageur

**12.4 Système de sécurité incendie : catégorie A-B-C-D-E (MS 53 à MS 60)**

A la charge de l'aménageur

**12.5 Préciser ici la nature des locaux bénéficiant de la détection incendie et les asservissements éventuels (MS 56) :**

A la charge de l'aménageur

**12.6 Système d'alarme : type 1, 2a, 2b, 3, 4 (MS 61 à MS 67)**

A la charge de l'aménageur

Type 4

**12.7 Système d'alerte (MS 70)**

A la charge de l'aménageur

**13 DEMANDE(S) DE DEROGATION (ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE (R123-13 et GN 4) :**

Cette partie et les fiches annexées constituent la pièce numéro 6 du dossier spécifique du permis de construire (cerfa 14570-ERP) et de l'autorisation de travaux (cerfa 13824).

Nombre :

Voir fiche(s) annexée(s) au présent document.

*Je soussigné, ..... Maître d'ouvrage, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction, prise en application du chapitre 1er du titre 1er et du livre 1er du Code de la Construction et de l'habitation.*

Date et signature

**SCCV Les Quais du Lac**

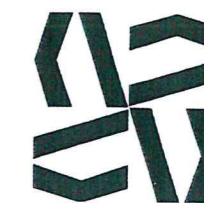
37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

**Notice sécurité**

09/02/19

**PC 40.2\_c**

**PC**



Agence Nicolas KUEHN  
Architecture, conseils et expertises

27b, rue d'Epinal - 88190 GOLBEY  
Tél / Fax : +33 3 29 29 03 03 / 04

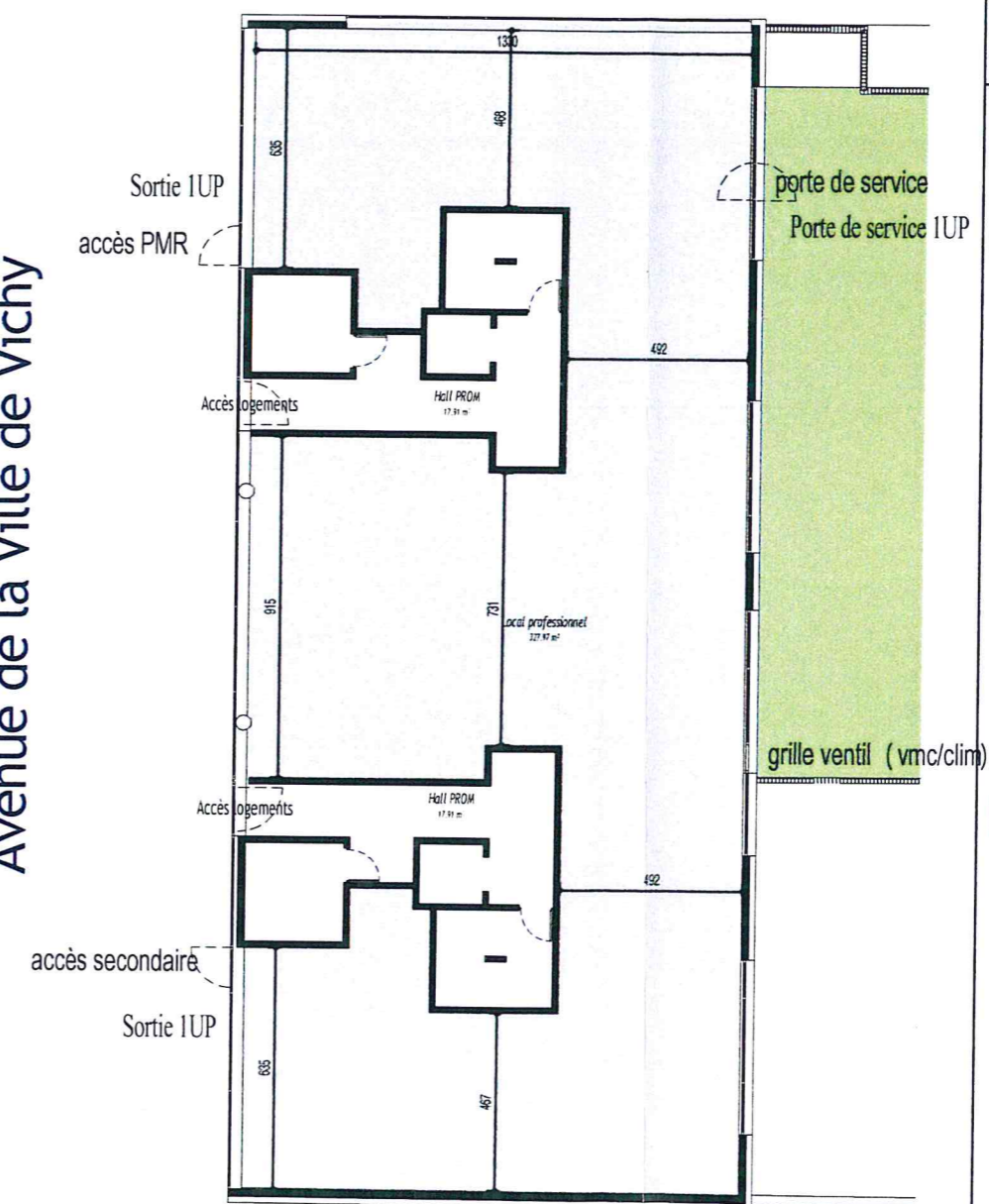
GSM : +33 6 46 71 39 04  
SIRET : 433 006 661 00020

k-n@wanadoo.fr

N° d'inscription à l'Ordre National des Architectes : 045706  
Expert inscrit près la Cour d'Appel de NANCY

## Boulevard Adolphe Garnier

Avenue de la Ville de Vichy



### SCCV Les Quais du Lac

37, rue de Nancy  
88000 EPINAL

### Documents graphiques

1 : 200

09/01/19

**2** Niveau 0 "brut de béton" - sécurité incendie<sup>10</sup>

# PC 40.3

# PC